



Pour le respect des droits des AED, des conditions de travail et rémunérations dignes !

Plus de 2500 AED exercent dans notre département, des personnels sans lesquels les établissements ne pourraient fonctionner. Et pourtant, ils et elles sont parmi les moins rémunérés de la fonction publique.

A Créteil, 2eme plus grande académie de France, ils et elles n'ont toujours pas de grilles de salaires pour les AED cdisés (qui permet de fixer l'ancienneté et la progression de salaire) ni de vade-mecum (qui permet, entre autres, de rappeler que les contrats de 6 mois ne devraient pas exister par exemple), ce qui existe dans d'autres académies.

Nous ne pouvons accepter que les Assistant·es d'Éducation qui assurent des missions essentielles pour le fonctionnement des établissements scolaires soient parmi les personnels les plus précaires et les moins reconnus au sein de l'Éducation nationale.

Les moyens de vie scolaire alloués dans le cadre du « plan tranquillité » ne sauraient compenser et faire taire les véritables besoins dans les établissements de Seine-Saint-Denis comme la mobilisation pour un Plan d'Urgence 93 l'a mis en avant. En outre, nous ne pouvons nous satisfaire du non respect des droits de ces personnels précaires.

C'est pourquoi l'Intersyndicale 93 revendique auprès du rectorat :

- la mise en place immédiate d'une **grille indiciaire pour les AED en CDI**. Celle-ci devrait être en place depuis la fin de l'année 2024 pour répondre à l'obligation de revalorisation tous les 3 ans.
- la mise en place d'un groupe de travail académique **pour un vade-mecum AED** pour informer les directions et les AED de leurs droits : conditions de travail, d'embauche et de rémunération et que cessent les disparités de traitement entre établissements.
- **la création de postes d'AED**
- la création de brigades de **remplacement** des AED absents

L'Intersyndicale 93 revendique :

- la baisse du temps de travail hebdomadaire
- la généralisation de contrats CDD d'une durée de 3 ans comme la circulaire 2003 l'indique.
- la transparence sur l'accès au CDI et un véritable droit au CDI au bout de 6 ans
- la création d'un service de gestion des personnels AED au rectorat
- l'augmentation de leur rémunération
- le droit à la formation

**Nous appelons donc tous les AED,
et les autres personnels en soutien, à se mobiliser
à faire grève le 1er avril**

**RDV à 14h devant la DSDEN
(8 rue Claude Bernard - Bobigny)
pour nous faire entendre !**